

14 - Chapitre 5

Dans le chapitre 5, T. reprend son idée du Chap 2 qui signale que les rois comme les Républiques cherchent la centralisation.

Son idée politique secrète, c'est que les rois ont tort, s'ils tiennent à leur noblesse, d'en affaiblir ainsi les privilèges en affaiblissant la diversité locale.

Ils vont se retrouver eux-mêmes vidés de leur substance et bientôt remplacés par une simple république!

→ c'est un message à Louis-Philippe.

(C'était déjà, aux 17^e et 18^es, le message de la Réaction nobiliaire qui disait que le Roi absolu trahissait sa noblesse, perdant sa fidélité et son meilleur appui — oubliant ce que le Moyen Âge féodal avait fait subir au Roi, plus faible de ses propres vassaux, serment)

→ c'est ce qui arrive en effet en 1848!

→ c'est ce qui est arrivé en 1830, mais les monarchistes ont su récupérer, grâce à la division des Républicains.

NB. on notera que l'ordre de succession des 3 régimes n'est pas le même ici que dans l'apologue d'Hérodote :

- démocratie (incompétence) → oligarchie (rivalité) → monarchie!
- ≠ • oligarchie (féodale) → monarchie (un seul privilégié) → république!
(Etat abstrait)

→ la "version" athénienne serait ainsi semblable!

- oligarchie (les Cavaliers) → monarchie (tyran) → république (Assemblée)
avec dans l'Assemblée, un orateur dominant.

Tocqueville commence son chapitre de façon alarmiste!

et on en déduit qu'il s'adresse aux notables provinciaux, au premier rang desquels, les nobles.

Son public, en théorie universel, est en fait assez ciblé. (idem Aronoff et Roth)

QUE PARMI LES NATIONS EUROPÉENNES
de nos jours,
 le pouvoir souverain s'accroît quoique les
 Souverains soient moins stables

→ c'est un avertissement clair aux rois d'Europe
 [la Révolution russe, c'est dans 77 ans!] et d'abord au roi de
 France [1848, c'est dans 8 ans, 1871, dans 31 ans!].

« Si l'on vient à réfléchir sur ce qui précède, on sera
 surpris et effrayé
 de voir comment, en Europe (≠ en Amérique, très bien),
 tout semble concourir à accroître indéfiniment les
 prérogatives du pouvoir central » p.119

→ en plus des Américains, les nations d'Europe
 ce sont soumises à une multitude de causes secondaires
 et accidentelles (cf chap. 4)
 que les Américains ne connaissent point : » (p.119)
 chaque pas qu'elles font vers l'égalité les rapproche
 du despotisme. (p.120)

NB - on a vu au chap 4 que l'égalité américaine était
 compensée par un usage de la liberté (jury, etc.)
 qui venait d'Angleterre et de l'absence de noblesse
 en Amérique.

Au contraire, les Européens ont été habitués à obéir,
 à cause des régimes inégalitaires...
 et quand arrive l'idée d'égalité, elle se combat
 avec celle d'obéissance... à l'Etat.

L'Etat est un "despote" envahissant qui régit tout! Il est
 pire que les rois (qui respectent formellement la noblesse) et
 N'IMPORTE QUI PEUT ÊTRE DESPOTE! (DANGER!)

une
 nt
 u
 de)
 de l'
 aut)
 volée)
 soph.
 th)

[→ c'est en cheminement à rapprocher de la carrière du Paphlagonien, ou de celle de Lindbergh.]

~~avant le 17^{ème}~~ « Durant les siècles aristocratiques qui ont précédé le nôtre, les souverains de l'Europe avaient été privés ou s'étaient déssaisis de plusieurs des droits inhérents à leur pouvoir. » (p.120)

→ Le pouvoir "démocratique" (= des roturiers, du tiers-état) déjà avait-il grignoté la société de privilèges?

Non: c'étaient des pouvoirs d'essence aristocratique: des privilèges, des exceptions!

Ti ne les voyait pas comme les premiers progrès de la démocratie

→ le droit de justice des seigneurs, ou l'achat des charges (sous Henri IV) qui rendait indépendant du roi!

→ les fermiers généraux qui levaient l'impôt à la place du roi et pour eux-mêmes, une fois qu'ils avaient prêté de l'argent à l'Etat...

→ Les grands seigneurs, les abbayes, les villes libres, qui avaient leurs propres soldats, n'obéissaient qu'à eux (et même les "régiments" des armées du roi étaient enrôlés et "soldés" (payés) par leur général, qui du coup était plus souvent un "riche" qu'un "pro."!! - cf. Cyrano de Bergerac: l'acte du Siècle d'Arras).

Tout cela reposait sur des "privilèges", c'est-à-dire des exceptions, devenues des habitudes (coutumes) et passées en nature. (p.120)

Mais au 19^{ème}, « D'un bout à l'autre de l'Europe, les privilèges des seigneurs, les libertés des villes, les administrations provinciales, sont débrutés ou vont l'être. » (p.121, 142)

NB. Le vocabulaire de la Révolution les appelait des "abeles".
Signes que ces "libertés", qui au départ "protégeaient" et servaient maintenant en crise et gênaient, opprimaient. →

⇒ Le véritable critère, plus que le régime, est peut-être¹⁷⁻
là : dans la bonne utilisation du pouvoir, qu'il soit local
ou central ...

C'est l'hétérisme post-platonicien du "roi philosophe" et
de la forme qui garantit ou non le contenu ...

Mais T. n'en parle pas, ou plutôt, implicitement, il fait
dépendre le contenu de la forme :

il veut une forme qui permette de contester les abus centraux !
(mais il sous-entend donc que ces pouvoirs périphériques, sources de
liberté, sont aussi source de justice !)

[or cela n'a rien d'évident : la remise en liberté du tueur en série
par vis-de-forme est toujours bien triste ...]

→ T. on l'a vu se confiant dans les ressources de la justice et
des médias au service du Juste. Si ne doute pas de la
vitalité de l'esprit de justice).

T. voit une constante dans l'histoire européenne du "demi-siècle"
(càd : 1790 - 1840, ou 1789 - 1839) (p.121)
(L43)

C'est de toutes les "révolutions et contre-révolutions" (L44)
"ont ébranlé ou détruit les pouvoirs secondaires." (L47)

→ c'est vrai pour 1792, pour 1799 (Napoléon)

mais aussi pour la Restauration (1815) et pour la

Monarchie de Juillet (1830) → par ex. les élections

locales sont pilotées par un "candidat officiel", accrédité
par Paris ... et qui peut gagner contre le noble local.

C'est ce qui arrive à T. chez lui, à Valognes.

(13) C'est T. affirme qu'il est "bien bon de blâmer cette
concentration des pouvoirs" (L32 p.120) ... C'est qu'il a
déjà opté pour une reconquête par l'intérieur du système nouveau :
cf chap 4, p.117 bas.

oe. → on fera le // avec la stratégie légaliste (groupe touché)
du Paphlagonien,
ou celle des fascistes américains s'appuyant sur Lindbergh.

T. se prononce implicitement pour le renouvellement (moderne)
des pouvoirs secondaires, et non pour leur abolition :

p 121 (LSS...) : "Ce que je veux ~~mettre~~ remarquer,
c'est que tous ces droits divers qui ont été arrachés
successivement, de notre temps, à des classes, à des
corporations, à des hommes, n'ont point servi à élever
sur une base plus démocratique de nouveaux pouvoirs
secondaires, mais se sont concentrés (in) dans les mains
du souverain. Parfois l'État arrive à diriger par
lui-même » (J. de la p.)

p 122 - T. donne l'exemple des « établissements charitables »

→ jadis dans les mains de particuliers ou de corporations
(ex. les abbayes)

⇒ "C'est l'État qui a entrepris presque seul de donner du pain
à ceux qui ont faim, des secours et un asile aux malades,
du travail aux oisifs [on ne dit pas encore "chômeurs"]"

= "il s'est fait le réparateur presque unique de toutes les
misères." (L 73)

On doit évaluer les propos de T. comme ambigus et
problématiques ! !!

on peut prendre aujourd'hui l'exemple des "Paros du cœur"
→ ils assurent une fonction sociale devenue essentielle,

et sont indépendants de l'État.

19-
Mais l'État ne se décharge-t-il pas sur eux de quelque chose qu'il devrait assumer en amont ?

La ~~fonction~~ fonction est donc celle de ce peut ou non l'État, et de ce p'q' veut ou non.

Assumée par des organismes privés, ces fonctions sont palliatives et tendent à détourner le souverain (l'État) de l'idée même de responsabilité, puisque cela ne semble pas être de son ressort.

→ d'un côté, il y a un pouvoir accru des corps intermédiaires, mais de l'autre, il y a aussi une sécurité d'irresponsabilité pour l'État.

→ c'est, a contrario, ce qu'il va se passer en juin 1848, avec les Ateliers nationaux : créés en février 1848 par le gov. provisoire sous l'impulsion du socialiste Louis Blanc, ils ne réunissent pas à donner un véritable travail aux nombreux chômeurs de Paris, mais ceux-ci, fortement concentrés, se plaignent, et se révoltent quand les Ateliers ferment, en juin, parce qu'ils sont trop coûteux → provoque les "journées de juin", réprimées par l'armée.

≡ ici, l'État moderne (de type socialiste utopique) a pris en charge, de façon incompétente, et a supprimé la critique (elle sera une des causes du non soutien populaire à la République lors du coup d'État de Napoléon III).

Cet exemple, postérieur au texte, mais contemporain de l'engagement politique de T. Fait s'interroger sur la raison de la remarque de T. : est-ce protéger l'État et le système général qu'il représente, en amouplissant les réponses caritatives, ou, donner (rendre) plus de pouvoir aux "particuliers" ?

→

Il est certain, d'un côté, que "la société civile" a plus d'idées et de réactivité que l'Etat, mais aussi, d'un autre côté, qu'elle a moins de force et de capacités de généralisation d'une bonne idée...

(cf histoire des systèmes de sécurité sociale, en France par ex)

Le 2^e exemple que donne T. est celui de l'éducation (174)

→ "l'uniformité règne dans les études comme dans tout le reste",

→ après Jules Ferry, il est difficile de contester les effets positifs du pouvoir d'uniformisation, et même de contester, de l'Etat scolarisateur! [idem pour la vaccination]

ou mais inversement, le pouvoir idéologique de l'uniformisation a aussi montré ses défauts...

T. articule la fonction religieuse à celle de l'éducation, mais pas pour rappeler Copernic ou Galilée...

au contraire pour défendre la diversité religieuse:

"chez les catholiques aussi bien que les protestants, la religion est menacée de tomber dans les mains du gouvernement (iii) ils donnent au clergé des propriétés, lui assignent un salaire, détournent et utilisent à leur seul profit l'influence que le prêtre possède; ils en font un de leurs fonctionnaires" (p123)

NB → c'est le processus de la Réforme protestante

(réappropriation par la couronne des biens du clergé)

mais aussi de la Révocation de l'Edit de Nantes (Louis XIV) pour une part, et de la Révolution (confiscation des biens du clergé) de l'autre.

NB. la note (E) de T. est amusante → il y parle des "fonctionnaires" comme de « une nation dans chaque nation »... ce qui était un reproche que l'on faisait à l'Église, avant la Révolution (les jésuites) ou pendant. Mais T. ne propose pas de parallèle !

La Normandie, région de la dernière révolte protestante des "jeunes de religion", au début du 17^{es}, est restée très sensible à l'autonomie des religieux vis à vis de l'Etat, y compris après la "reconquête catholique".

La Religion est, du point de vue moderne, l'interface entre ce qui dépend de l'espace public, politique, et ce qui dépend de l'espace privé, l'intime

→ « ils pénétraient avec lui (le prêtre) jusqu'au plus profond de l'âme de chaque homme » (E) (123, p 96)

Elle fait donc logiquement la transition avec le développement sur « le domaine que s'était réservé jusqu'ici l'indépendance individuelle»

= les « actions qui échappaient jusqu'ici entièrement au contrôle de la société » (p 104)

T. va faire un exposé comparatif du trop peu d'ingérence publique dans les affaires particulières jadis,

— même lorsque « les fautes et les misères des individus compromettent le bonheur universel » (l 115, p 124)

[ex. les turpitudes des personnages de Sade !]

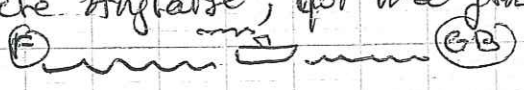
— ou inversement lorsque « empêcher la ruine d'un particulier doit quelquefois être une affaire publique » (l 117)

[→ par ex. la ruine d'un banquier (la SARL n'est pas encore inventée)]

... et du trop d'ingérence de l'État moderne

« Les nations démocratiques de notre temps penchent vers un excès contraire. » (p. 119)

« Les princes ... on devrait plutôt se juger responsables des actions et de la destinée individuelle de leurs sujets ... et au besoin de la rendre heureuse malgré lui-même. » (fin p. 124)

NB. T. a-t-il subi des pressions politiques et des "conseils" lors de son mariage avec ce. Anglaise, qui n'a finalement pas eu lieu en France ? 

Comme tout cela est dans l'esprit de l'épique antique, inversement, les particuliers s'illustrent l'État à tout moment comme « un précepteur » ou « un garde » (p. 125)

T. fait le constat du progrès alarmant de l'administration impériale.

→ il se fait par l'occasion ORATEUR

« J'affirme qu'il n'y a pas de pays en Europe où l'administration publique ne soit devenue non seulement plus centralisée mais plus impériale et plus détaillée »

→ il crée un effet d'urgence :

« Partout elle pénètre plus avant »

« dans les affaires privées »

« elle règle à sa manière »

« plus d'actions, et des actions plus petites »

→ l'administration est la nouvelle institution.

23-

Son point de vue critique s'expose par la comparaison entre "jadis" et aujourd'hui

= au détriment de ~~l'~~ l'aujourd'hui

Il compare essentiellement le système d'impôt de l'Ancien Régime avec celui de la modernité ...

13) Il y reprend en partie un mythe nobiliaire, et se place avec évidence du point de vue de la noblesse (et pas du paysan!)

① "Jadis, le souverain vivait du revenu de ses terres"

→ c'est le mythe nobiliaire du "Roi vivant du sien"!

Le rôle des nobles, c'était que le roi ne levait pas d'impôts royaux sur les terres des nobles, mais seulement sur le domaine royal! Au nobles, il faisait au contraire des cadeaux!

⇒ ce n'était vrai que en cas de guerre étrangère (croisades) et ... grand le roi était trop faible pour taxer ses grands vassaux, au Moyen Âge.

... et évidemment, ce n'était pas le point de vue du paysan, qui était de toute façon taxé! Soit par le Seigneur, soit par le roi, soit par les deux.

... mais il est vrai que l'impôt a toujours augmenté! Y compris l'impôt seigneurial (sauf après la Peste Noire!).

En revanche, ce qui a vraiment augmenté, c'est le rendement de l'impôt: à l'époque des Fermiers généraux, c'est le fermier qui s'enrichissait, le fois la somme donnée au roi! Ensuite, tout va au roi (et une partie à son administration).

② "Jadis un prince établissait un nouvel impôt, on a recours aujourd'hui à un emprunt".

→ "L'Etat devient ainsi le débiteur de la plupart des riches"

Où pourrait penser que c'est une critique quasi-marxiste de la mise en charge de l'Etat par les riches ?
ou en fait c'est le contraire !

Les riches se retrouvent à ne plus être titulaires de leur argent et à être obligés de le prêter à l'Etat !

NB. Avant, le fermier général était plus proche du roi et pouvait ce qu'il voulait de son argent (des châteaux, des usines, des mines ...); Maintenant, c'est l'Etat qui centralise dans ses mains les plus grands capitaux !
→ et il mène avec la police plutôt vite ! (= Colbucq) (L. 150)

⇒ C'est après Turgot que les "riches" vont s'organiser en association pour influencer la politique d'Etat, se faire attribuer la gestion des infrastructures (chemins de fer, autoroutes ...) ou obtenir l'autorisation de faire les travaux eux-mêmes et de les exploiter ensuite (mines).

Mais le phénomène dominant en 1840, c'est que c'est l'Etat qui décide ce qu'il fait avec l'argent des riches particuliers.

→ d'où (p) la réflexion sur l'évolution du droit du sous-sol. : Les propriétaires (nobles) des terres n'ont pas fait attention à se réserver la propriété du sous-sol, et l'Etat l'a prise → les gisements sont à lui !

(ou c'est l'usage du charbon et de l'acier !! Zut !)

→ on voit bien que ça ne concerne guère le citoyen pauvre !

ou seulement en cas d'expropriation au nom de "l'intérêt général" !

p. 126. (3) l'Etat draine aussi l'argent des pauvres!

→ comme ce le pauvre a plus de ressources » l. 153

« des hommes charitables ont causé la poursée de recueillir l'épargne du pauvre » (l. 165) ...

mais l'Etat leur fait concurrence, et parfois impose sa propre banque : ce sont les « caisses d'épargne » (l. 176) nationales.

NB, l'avantage est un + gde sécurité de placement (cf. Caisse d'ep. de pôt et des consignation) (vs l'Argent, de Zola, histoire d'une banqueroute façon Lehman Brothers) et l'inconvénient a) une faillite + générale si l'Etat fait banqueroute (1929, AU.) b) une inquisition + gde de l'Etat c) un moyen à gagner pour les Banquiers privés ... (cf. Reprises 2020).

→ ce dernier argument, de dépôt, est sensible dans la chute du § :

|| l'Etat fait « valoir par ses seules mains l'épargne journalière de plusieurs millions de travailleurs. » (l. 174)

→ et c'est le fait valoir en menant la politique p'il veut!

(NB) à partir de là, la noblesse ne va plus chercher à vivre à l'écart de l'Etat, mais va partir à la conquête de l'Etat, pour récupérer cette maîtrise perdue.

NB - une fois le gouvernement politique compts aussi, elle pourra d'ailleurs auto-limiter la centralisation étatique et faire réattribuer la gestion de l'économie à une partie influente de la société civile.

→ c'est (cf chap 8, final) ce se porte en germe le projet de participation politique à la société égalitaire.

oe. → cf. le Populaire ou le Charcutier (par le Cavalier) →

oc. de Le Fablin Bergelsdorf et sa politique de
"collaboration" ou de "voynage" de l'administration
wasp républicaine.

NB. Le principe par l'État pour recueillir l'épargne s'avère
d'ailleurs très efficace, surtout en

(p 127) « il n'y a que l'État qui inspire de la confiance
aux particuliers,
parce qu'il n'y a que lui seul qui paraisse avoir
quelque force et quelque durée » - (F)

La note F signale que les citoyens sont de plus incités à
épargner parce que « le goût du bien-être
augmente »

→ l'État devrait donc le garantir de la sécurité
de consommation, de loisir, de bien-être

(quelle honneur, non?)

= c'est une autre voie « vers la sécurité » (p 145)

qui les encourage à se livrer à l'État.

« et comme le bien-être le débarras de la
politique (= "de se mêler du gouvernement") l'État
a intérêt à les pousser vers l'épargne de bien-être!

NB → bah, mais les fonds de pension américains privés en
font autant, non? Et influencent l'État directement?

Ah non, justement, répond T. si l'État reste l'axe de
cette logique du bien-être, il peut songer à entreprendre
de GRANDES choses, qui demanderont aux citoyens des
SACRIFICES! (comme la guerre en Europe contre Hitler,
par exemple? — oui, par exemple! mais la colonisation
de l'Algérie, qui va coûter très très cher aux petits citoyens et
rapporter surtout aux grandes compagnies — cf Jacques Starobinski:
France coloniale et Parti colonial) voir T.: rapport sur l'Algérie.

4- Conséquence de ces 3 points (p 127, suite) :

Les Etats modernes ont "perfectionné" (...) la science administrative

→ devenue plus compliquée
elle est plus opacée au particulier
et réservée aux spécialistes de l'Etat (cf E.N.A.)

Les Etats se semblent s'enrichir sans cesse de toutes
les lumières] = capacité à comprendre par
soi-même] qu'ils ont enlevées aux particuliers (p 200)

NB. Le particulier veut se regrouper en asso. de défense
pour faire circuler l'information et payer eux-mêmes
des avocats administratifs.

(NB) → s'il n'y avait pas de lois procéduriers, on n'y
aurait pas d'avocats verveux protégeant Al Capone!
= c'est l'administration qui crée
les filous de la procédure!

→ pour T. le citoyen a plus besoin d'un avocat que
d'un juge, peu le simple fait que la complexité de
la loi est en elle-même une agression et un scandale.

Le système judiciaire d'Ancien Régime était déjà
très complexe, filou, onéreux (cf Molière: Le Misanthrope...)
mais au XIX^e se développe avec les romantiques le
mythe d'un moyen-âge doré où la justice était
simple et juste, avec l'image de Saint Louis sous son
chêne.
Voué inversement les caricatures de Darwin sur les gens
de justice, adieux avec les pauvres, et complices entre
juges et avocats.

(p 128)
• mais cette appropriation de la loi est elle-même sujette
à ce logos de concentration: les agents de l'Etat
sont eux-mêmes soumis à des procédures !! →

Sous l'Ancien Régime, celui qui recevait la charge administrative avait la confiance du Roi et faisait comme il voulait

(et T., noble, y voit un espace de liberté, et pas en respect d'autorité !)

Maintenant, il obéit à des directives précises !

« ils entreprennent de diriger la conduite de leurs agents dans toutes leurs affaires » (p 207)

→ Les vrais décideurs, maîtres des procédures sont ainsi moins nombreux, et le pouvoir

« se concentre dans moins de mains » (p 128, p 211)

T. prend sans surprise l'ex - du « pouvoir judiciaire »

en principe c'est là que la noblesse a le + perdu (p 215)

→ déjà Montesquieu réclamait l'indépendance de la

justice POUR RECUPERER le pouvoir régional, perdu au 18^{es} dans certains domaines -

« Les cours de justice » arbitraient entre particuliers

mais aussi entre l'Etat et les particuliers

→ elles servaient de contre-pouvoir car elles pouvaient donner tort à l'Etat !

(cf. La Fontaine : le pot de fer contre le pot de terre)

mais avec l'absolutisme et la centralisation royale,

il est plus difficile de donner une protection contre

les abus ou injustices de l'Etat.

→ Les cours de justice avaient un apouvoir semi-politique

T. décrit un processus de dépersonnalisation des anciennes prérogatives bien étudié au XIX^{es} par L. Goldmann dans son livre sur les jansénistes du 17^{es}. (Le Dieu Caché): Louis XIV et Colbert ne suppriment pas les anciennes autorités mais les doublement de nouvelles j^{is}, elles, dépendent du roi, et leur donne une autorité supérieure. Les autres se retrouvent avec des charges mais sans autorité. D'où un état dépersonifié j^{is}, pour Goldmann pousse beaucoup de gens éduqués vers cette version très pessimiste du catholicisme p^{ur} et le jansénisme, où Dieu laisse croire aux hommes p^{ur} et les aime, leur donne de la gloire, et tout à coup leur retire tout sans qu'ils comprennent pourquoi. (cf le bagne racine)

→ ce qui laisse à l'ancien pouvoir judiciaire son indépendance, mais on resserre sa juridiction" (p 247)

NB. la m^{ême} chose arrive à Athènes au tribunal de l'Aréopage.

par ailleurs, l'Etat nomme lui-même les juges!

ce q^{ui} veut, des mois, choisir lui-même ses juges et les tenir toujours dans sa main" (p 229 bas)

⇒ critique dure de T. :

ce c'est à dire je, entre lui et les partisans, il place (:) l'image de la justice plutôt que la justice elle-même. = un jeux-semblant!

(NB) Cette tendance existe depuis Louis XIV voire le moyen-âge! ~~Quelques années plus tard, le roi se fait juge lui-même, et les juges ne sont que des fonctionnaires.~~